

GECI INTERNATIONAL
Société anonyme au capital de 8 485 430 euros
Siège social : 48bis avenue Kléber – 75 016 PARIS
326 300 969 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 16 FEVRIER 2016

Monsieur Serge BITBOUL, en sa qualité de Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société « GECI INTERNATIONAL », société anonyme au capital de 8 485 430 euros, ayant son siège social sis 48 bis, avenue Kléber - 75 016 PARIS, identifiée sous le numéro unique 326 300 969 R.C.S. PARIS (ci-après la « Société »),

APRES AVOIR PRIS ACTE de ce que lors de la séance du Conseil d'administration de la Société, tenue le 7 janvier 2016 (ci-après la « Séance du Conseil d'Administration »), il a été décidé par les administrateurs de la Société :

- **de procéder** à la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, appelée à statuer, notamment, sur :
 - deux augmentations du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit, respectivement, des sociétés XLP HOLDING et AIRINVEST,
 - une réduction du capital social de la Société par imputation de pertes aux fins de reconstitution des capitaux propres,
 - l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil d'Administration de la Société, à l'effet de décider de l'émission de bons de souscription d'actions gratuits,
 - une admission aux négociations de nouvelles actions et de bons de souscription d'actions à titre gratuit,
 - une modification des statuts de la Société, et
 - l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil d'Administration de la Société à l'effet d'augmenter le capital social de la Société au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise,
- afin d'éviter la convocation d'une nouvelle séance du Conseil d'administration de la Société, pour déterminer la date effective de tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, susvisée, **de conférer** au Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, tous pouvoirs aux fins d'arrêter la date, l'heure et le lieu de tenue de ladite Assemblée Générale Extraordinaire, avec une date butoir au 31 mars 2016, cette date étant elle-même la date limite imposée à la Société afin de procéder à la reconstitution de ses capitaux propres,

- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, susvisée, étant appelée à statuer, notamment, sur la suppression du droit de vote double attaché aux actions composant le capital de la Société pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, **de procéder** à la convocation de l'assemblée spéciale des actionnaires de la Société titulaires d'actions à droits de vote double composant le capital social de la Société, consécutivement à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - Suppression des droits de vote double et modification corrélative des statuts.
 - Pouvoirs en vue des formalités.
- **de conférer** au Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, tous pouvoirs aux fins d'arrêter la date, l'heure et le lieu de tenue de ladite assemblée spéciale des actionnaires de la Société titulaires d'actions à droits de vote double composant le capital social de la Société, avec une date butoir au 31 mars 2016.

USANT des pouvoirs qui lui ont été, ainsi, conférés aux termes de la troisième délibération de la Séance du Conseil d'Administration,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Le Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société **DECIDE :**

- de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, susvisée, le **29 mars 2016 à 10 heures 30, aux SALONS FRANCE - AMERIQUES au 9, avenue Franklin Roosevelt - 75 008 PARIS,**
- qu'à défaut de quorum, **une seconde convocation de cette** Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société **est prévue le 14 avril 2016 à 10h30.**

DEUXIEME DECISION

Le Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société **DECIDE :**

- de convoquer l'assemblée spéciale des actionnaires de la Société titulaires d'actions à droits de vote double composant le capital social de la Société, le **29 mars 2016 à 12 heures 30, aux SALONS FRANCE - AMERIQUES au 9, avenue Franklin Roosevelt – 75 008 PARIS.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL
M. SERGE BITBOUL

